

## ▣ FICHE ACTION 2.5.1

# FAVORISER UNE AGRICULTURE À FORTE VALEUR AJOUTÉE OU DE NICHE



### RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

Le Cap Corse a longtemps été un terroir riche et très exploité : viticulture, oléiculture, maraichage, culture du cédrat et de la châtaigne, élevages ovin, bovin, caprin, et bien d'autres productions, ont longtemps symbolisé tout à la fois dynamisme économique, entretien des paysages et fierté territoriale.

Aujourd'hui en déprise, l'agriculture a fortement régressé et les terres cultivées sont de moins en moins nombreuses, et de moins en moins visibles. Tandis que le territoire a longtemps ressemblé à « un vaste jardin odorant », modelé et structuré par l'agriculture, le Cap Corse a cessé d'être « jardiné » par l'homme. La déprise agricole a progressivement conduit à l'extension du maquis, à la fermeture concomitante de nombreux espaces auparavant mis en valeur, ainsi qu'au déclin de la transhumance, même si le pastoralisme

permet encore aujourd'hui le maintien d'une mosaïque de milieux, indispensables à la biodiversité et à la diversité des paysages.

Pourtant, les potentialités existent toujours : une exposition particulièrement bien ensoleillée, des terres arables riches et exploitables lorsqu'elles sont aménagées, la présence d'eau qui peut être très abondante par endroit.

L'enjeu en la matière réside dans le rétablissement à terme d'un équilibre entre nature sauvage et nature cultivée, au travers d'une nouvelle dynamique à trouver en matière d'agriculture et d'élevage.

### OBJECTIF

- Maintenir l'ouverture des paysages par la pratique d'activités agricoles diversifiées.

### PRINCIPES D'ACTIONS

- Favoriser l'installation d'exploitants agricoles ;
- Favoriser l'accès au foncier pour les besoins agricoles ;
- Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux paysagers de l'agriculture dans le Cap Corse ;
- Favoriser la mise à disposition d'installations et locaux communs permettant le développement de circuits courts de commercialisation ;
- Encourager les productions agricoles de qualité (agriculture labellisée, de niche) ;
- Encourager la mise en place d'associations foncières pastorales comme levier au redéploiement de l'agropastoralisme

#### SITES OU TERRITOIRES CONCERNÉS

L'ensemble des communes du Cap Corse.

#### ACTEURS CONCERNÉS

Les communes, agriculteurs, propriétaires, la Communauté de Communes du Cap Corse.

#### TERMINOLOGIE

**Agriculture de niche** : Un marché de niche est un marché très étroit correspondant à un produit ou service très spécialisé. Ici, l'agriculture de niche correspond à la culture d'un produit rare, peu répandu mais adapté au terroir du Cap Corse et qui peut être rentable.

**Association foncière pastorale** : il s'agit d'un regroupement de propriétaires terriens dans le but de favoriser le regroupement de terres pour contribuer au maintien ou au développement de la vie rurale.

#### PARTENAIRES À MOBILISER

Chambre d'Agriculture de Bastia et de la Haute Corse / ODARC / ICALPE / Syndicats d'exploitants agricoles

---

## Favoriser l'installation d'exploitants agricoles

---

Restaurer les planches, remettre en culture, mécaniser, élever... L'impact paysager des pratiques agricoles peut être important. A l'instar du guide exposé dans la fiche action 2.2.1 un livret de "bonnes pratiques paysagères" à l'attention des agriculteurs

pourrait être conçu, traitant de la restauration des restanques, des haies, des sentiers, et plus généralement présentant un résumé du passé historique agricole du Cap et de ses paysages.

---

## Favoriser l'accès au foncier pour les besoins agricoles

---

Les problématiques foncières sont multiples et nécessitent un examen au cas par cas : rachat, location, convention ... Les solutions à mettre en oeuvre doivent être mises en balance avec la volonté de remise en culture : celles des exploitants existants souhaitant s'agrandir, celles de nouveaux arrivants. L'exemple de l'association foncière pastorale de Sisco est intéressant dans l'objectif de rassembler le foncier disponible. En effet, l'association foncière est un outil qui va permettre de mettre en commun le foncier de propriétaires aux statuts différents pour en garantir la durabilité, au travers de la passation d'une convention d'exploitation entre propriétaires et exploitants.

Ce type d'association permet l'utilisation de terrains dont les propriétaires demeurent inconnus et souvent en indivision. Voir l'exemple de l'Association Foncière Pastorale de Sisco (sur le site internet de la Préfecture de Haute-Corse).

A l'occasion de l'inventaire des potentialités agricoles, il peut être réalisé une campagne d'information, et notamment, lors de l'identification d'agriculteurs non encore déclarés, une incitation à la déclaration, dans le but de pouvoir les aider en cas de problème et suivant leurs besoins, et de pouvoir les inscrire au sein des réseaux, répertoires, guides etc. déjà édités ou à venir.



Parcellaire agricole dans la vallée de Sisco.

---

## Encourager la mise en place d'associations foncières pastorales (AFP)

---

La déprise agricole ayant conduit à l'emmaquissement progressif de nombreuses terres anciennement cultivées et pâturées, la fermeture des milieux rend également le territoire plus vulnérable aux risques d'incendie et à la perte de biodiversité.

L'encouragement à la mise en place d'associations foncières pastorales peut constituer un levier d'action efficace alliant valorisation des ressources agricoles et maintien d'une activité pastorale favorisant l'entretien des milieux autant que des paysages. L'association foncière pastorale, représente de surcroît un outil

intéressant pour gérer le foncier dans la mesure où elle constitue une enceinte de débat entre toutes les personnes concernées sur la vision à long terme d'un territoire, en essayant de coordonner les différents usages. Elle peut donc constituer une piste pour une gestion collective de la terre et de ses usages sans pour autant supprimer la propriété privée. Créée pour une durée minimale de dix ans, elle permet également de mobiliser des financements pour l'aménagement et l'acquisition d'équipements pastoraux, tout en confiant la gestion pastorale à un ou plusieurs éleveurs par convention pluriannuelle de pâturage.

---

## Favoriser la mise à disposition d'installations et locaux communs permettant le développement de circuits courts de commercialisation

---

Abattoirs, ateliers de découpe, ateliers de transformation sont nécessaires aux agriculteurs-éleveurs souhaitant transformer leurs produits dans le Cap. De la simple confiture à l'abattage d'ovins et les opérations de découpe et transformation, les normes d'hygiène qui doivent être respectées dans chaque installation, impliquent souvent un investissement impossible pour un seul exploitant.

Par ailleurs, les installations et locaux situés hors du Cap, tels que l'abattoir de Bastia, posent le problème de l'acheminement, son organisation, son coût. Certains agriculteurs possèdent déjà des locaux et/ou installations. Une mise en commun de ceux-ci pourrait être étudiée, mais également la réalisation d'installations communautaires, dans le Cap, bien placées en fonction des exploitations et des besoins, dont le financement pourrait être envisagé en investissement par des fonds européens (ODARC) et en exploitation par les agriculteurs en association, ou, comme tel est le

cas dans certains territoires, par la communauté de communes ou le département.

Le circuit court est un circuit de distribution dans lequel intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Il permet aux producteurs d'écouler leurs productions de façon le plus souvent locale et d'être moins assujettis au système contraignant des centrales d'achats. Organisé en associations, les exploitants peuvent faire face au besoin de régularité et entreprendre des actions de démarchage et de communication. Il existe plusieurs pistes pour développer ce type de circuit. En voici trois qui pourraient convenir au Cap Corse :

- la vente directe à la ferme ;
- la vente aux collectivités ;
- la vente aux commerçants locaux et aux restaurateurs.

---

## Encourager les productions agricoles de qualité

---

La viticulture fut longtemps l'une des plus grandes richesses du Cap Corse. Réduite aujourd'hui à quelques exploitations, elle a cependant su garder son caractère traditionnel, ses cépages, ses pratiques.

Le terroir est toujours présent et préservé. Le Conservatoire du Littoral a intentionnellement préservé certaines zones de la Pointe afin de pouvoir accueillir à nouveau des exploitants. D'autres zones peuvent être réinvesties. Les débouchés existent, en témoigne les domaines en activité d'aujourd'hui. La viticulture est de loin l'une des meilleures garantes de l'entretien d'un paysage et de la préservation de ces planches en périphérie des hameaux, ainsi que sur les coteaux de bord de mer, si typiques du Cap, autant de raisons d'inciter à l'installation de nouveaux viticulteurs.

Par ailleurs, le retour de cédratières et l'arrivée de l'oignon de Sisco montrent bien le potentiel de développement d'une agriculture de niche. Développer ces derniers et d'autres produits peuvent être des axes valorisant l'agriculture capcorsine en la démarquant du reste de la Corse.



Oignons de Sisco



Cédrats à Barrettali

---

## OUTILS À MOBILISER

### PLANIFICATION

La caractérisation de zones agricoles dans les PLU (communaux ou intercommunaux)

### FONCIER

- Association Foncière et Association Foncière Pastorale

## QUELQUES PRODUITS TYPIQUES DU CAP CORSE


- Vin doux Muscat du Cap Corse (AOC) et Impassittu
- Vin d'apéritif Rappu ou vin cuit Cap Corse Mattei
- Vins rouge, rosé et blanc
- Production de cédrats
- Production d'oignons de Sisco
- Production de fromages de chèvre
- Pêche locale



## AUTRES ACTIONS DE LA CHARTE


**Fiche Action 2.4.3** Valoriser les espaces jardinés des hameaux

**Fiche Action 2.5.2** Valoriser les potentialités agricoles par l'inventaire des espaces agricoles et la communication autour de ces potentialités

 **Une mission menée de mars 2014 à décembre 2015 par** Terre en vue, collectif des paysagistes / Stéphane Baumeige, architecte du patrimoine / Ateliers Dynamiques Urbaines, urbanistes / l'ADÉUS, sociologues / Studio madehok, agence de communication

 Maître d'ouvrage



 Assistance à  
Maîtrise d'Ouvrage



 Financée par



La Charte paysagère et architecturale du Cap Corse est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Corse avec le Fonds européen de développement régional.

